

---

**Réunion des États parties à la Convention  
sur l'interdiction de la mise au point,  
de la fabrication et du stockage des  
armes bactériologiques (biologiques)  
ou à toxines et sur leur destruction**

7 décembre 2015  
Français  
Original : anglais

---

**Réunion de 2015**  
**Genève, 14-18 décembre 2015**  
Point 11 de l'ordre du jour provisoire  
**Progrès accomplis sur la voie de l'universalisation  
de la Convention**

**Rapport sur les activités en matière d'universalisation**

**Document soumis par le Président**

**Additif**

Les renseignements complémentaires ci-après ont été reçus en ce qui concerne les États signataires (sect. IV) :

**Côte d'Ivoire**

Le 27 novembre 2015, la Commission des relations extérieures de l'Assemblée nationale de la Côte d'Ivoire a approuvé un texte de loi autorisant le Président à déposer un instrument de ratification de la Convention sur les armes biologiques.

**Somalie**

Le 26 novembre 2015, le Président a tenu une réunion bilatérale avec M<sup>me</sup> Faduma Abdullahi Mohamud, Représentante permanente de la Somalie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, afin de promouvoir la Convention sur les armes biologiques, son processus intersessions et ses réunions, et d'encourager la Somalie à adhérer à la Convention. À cette occasion, il s'est renseigné sur les progrès accomplis. La Représentante permanente a confirmé qu'il serait rendu compte de la démarche effectuée par le Président et que toute la documentation pertinente fournie par l'Unité d'appui à l'application serait transmise à la capitale.

